

Anne-Catherine Menétrey-Savary

Juin 2018

Prisons vaudoises : des mesures sont prises mais le calme n'est pas prêt de revenir.

On se souvient qu'en février dernier, le Grand Conseil avait refusé d'instituer une Commission d'enquête parlementaire pour clarifier les causes de la « crise » qu'ont connue les Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) après la lettre collective de septante détenus et la prise de position critique d'anciens collaborateurs. Ce refus n'a toutefois pas mis un terme aux tensions et aux pressions politiques. Prenant les devants, la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a annoncé la construction d'une nouvelle prison à Orbe. Peu après, on apprenait le départ du directeur des EPO, après l'enquête administrative dont il a fait l'objet.

Sitôt après la décision du Grand Conseil de ne pas instituer une commission d'enquête parlementaire, la Cheffe du Département de justice et police a annoncé la construction d'un nouveau pénitencier à Orbe, sur le site des EPO. 216 place dans un premier temps, 410 au total pour plus tard, 280 millions de francs. [voir le bulletin Infoprisons n° 22 : [Construire des prisons, et vite !](#)]. Les députés qui critiquaient la politique pénitentiaire de Béatrice Métraux approuvent, s'attribuant même le mérite d'avoir imposé cette décision par les pressions qu'ils ont exercées. En revanche, cette annonce n'apaise pas les craintes de ceux qui estiment que la construction de nouvelles prisons ne règle pas les problèmes du système pénitentiaire. D'abord parce que la vétuste prison du Bois Mermet restera en service jusqu'en 2030 ; ensuite parce que la surpopulation risque de se poursuivre encore longtemps, y compris et surtout dans les cellules des zones carcérales de police ; enfin parce que le canton abandonne l'idée, lancée en 2011, de construire une prison psychiatrique. « Prison psychiatrique » : le terme n'est certes pas très heureux, mais il laissait augurer une meilleure prise en charge des personnes condamnées à des mesures thérapeutiques dans les cantons romands qui actuellement ne bénéficient pas d'un traitement approprié .

A la lecture des comptes-rendus que fait la presse (principalement 24 Heures) de la présentation de cette nouvelle construction, on est frappé par l'absence de réflexion sur la sanction pénale en général, sur l'évolution de la criminalité et sur la réinsertion des condamnés. En effet, les projets de construction s'étalant jusqu'en 2030 et au-delà, on comprend que tout l'effort financier et en ressources humaines sera consacré à poursuivre, ces dix ou vingt prochaines années, une politique pénitentiaire similaire à celle d'aujourd'hui. Certes, il est prévu d'organiser de nouvelles assises de la chaîne pénale en décembre 2018, mais permettront-elles de remettre en question cette politique et de s'interroger sur les raisons pour lesquelles, notamment, on enferme davantage et on libère moins dans le canton de Vaud qu'ailleurs.

Toujours dans le sillage des troubles survenus à Bochuz, la Commission de gestion du Grand Conseil a, elle aussi, fait son enquête et publié un rapport à la fin du mois d'avril 2018. Selon 24 Heures ¹, celui-ci souligne le manque chronique d'effectifs dans les prisons (Nous le relevions déjà dans notre bulletin n° 22). Il manquerait deux cents collaborateurs, selon l'évaluation de la commission, et ceci malgré la création de 160 postes à plein temps ces dernières années. Si le SPEN explique le sous-

¹ Philippe Maspoli ; « [L'inquiétant diagnostic des prisons vaudoises](#) » ; 24 Heures ; 26.04.18

effectif par des difficultés de recrutement, la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux met en cause la pression du Grand Conseil en faveur de sévères économies budgétaires. Selon la Commission de gestion, le manque de personnel ne touche pas que la sécurité et l'encadrement par les agents de détention, mais aussi le secteur socio-éducatif. C'est grave, parce que ce sont les plans d'exécution de la peine (PES), sur la base desquels s'organise la réinsertion, qui souffrent le plus du manque de moyens. « Au vu du nombre de détenus aux EPO, on ne peut que constater les difficultés de cet établissement à répondre aux exigences légales, notamment en raison du manque de ressources. De fait, l'ensemble des établissements enregistrent des retards dans la constitution du PES ».

Dernier développement en relation avec les turbulences autour des EPO : l'annonce du départ du directeur, survenue en mai 2018. Fortement remis en question pour ses lacunes relationnelles par les détenus et les collaborateurs qui s'étaient exprimés publiquement, il avait été soumis à une enquête administrative dont on ne saura rien puisque son rapport est confidentiel. Ce changement à la tête de l'institution est probablement révélateur de dysfonctionnements qui ne tiennent pas qu'à la personnalité de l'ancien directeur. Il fait partie d'une longue série. Comme le relève le chef du groupe UDC du Grand Conseil, Philippe Jobin : « Nous sommes dans le trend de la continuité : en 2012, la directeur de la Croisée démissionne, en 2013, c'est celui de Bois-Mermet, suivi en 2015 par celui de la Tuilière. Manifestement, il y a un problème de gouvernance des prisons : chaque mois, il y a une nouvelle spécialité » [2]. Et le député d'incriminer Béatrice Métraux : « je n'ai pas le sentiment qu'il y ait l'esquisse d'une solution pour améliorer la situation ». Jusqu'à plus ample informé, lui-même ne propose pas la moindre piste concernant l'organisation du système pénal. Du côté des professionnels de l'encadrement et de leur association, on insiste sur la nécessité de redéfinir la fonction de directeur : « vu la complexité du poste, on devrait peut-être envisager une direction collégiale ou diviser la direction des EPO en plusieurs sections, pénitencier, Colonie, Croisée.

Reste la question qui vient forcément sur les lèvres : cette démission signe-t-elle la victoire des contestataires? Non ! Répond Claude Schwab, le président de la Commission des visiteurs de prisons : leur intervention n'a fait que révéler les tensions internes aux EPO ». Même modeste, cette reconnaissance de l'utilité des critiques des détenus et des anciens collaborateurs est de nature à relativiser les reproches que leur adressait Béatrice Métraux en novembre 2017. Elle les accusait en effet d'avoir utilisé l'écho médiatique donné à leur prise de position pour « adopter une attitude de « toute puissance » au sein des EPO » et pour menacer la direction d'alerter la presse « à la moindre décision qui ne les satisfait pas ». [Voir à ce l'article du bulletin n° 22 : [Turbulences aux EPO: le soufflé retombe !](#)]

Pourtant, jusqu'ici, ils n'ont pas repris la parole.

² « [L'Etat trouve une porte de sortie pour le directeur des EPO](#) » ; Renaud Bournoud ; 24 Heures ; 04.05.18